



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 Février 2023 à 19 h 00

Convocation adressée le 21.02.2023

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 10

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Nadine DREYER, Eric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Vincent BUCHY, Marc WALCH, Christian VATRY, MANSER Stéphane et Gisèle HEINRICH.

Absente excusée : ZIMMERMANN Myriam qui a donné procuration à DREYER Nadine.

Secrétaire de séance : M BUCHY Vincent.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 27.01.2023

Finances communales :

- 1.Comptes administratifs (budget principal, service eau et photovoltaïque)
- 2.Délibération des résultats
- 3.Vote des taxes communales
4. Prix de l'eau
5. Subventions communales
- 6.Taxe d'habitation (logements vacants et ou résidences secondaires)
- 7.Tarifification gîte et salle
8. Engagement dépenses avant budget

Urbanisme :

Aménagement schelacker

Travaux :

Rue des Fontaines

Maison des soeurs

Affaires culturelles :

Compte rendu visite Sénatrice

Divers et communications

Point 1: Approbation conseil municipal du 27 Janvier 2023

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 27 Janvier 2023.

Adopté à 9 Voix Pour et 1 Abstention.

Point 2 : Comptes administratifs et comptes de gestion

Affectation des résultats

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les comptes administratifs 2022 .

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs.

Mme DREYER Nadine, élue présidente de séance rapporte les compte administratifs de l'exercice 2022, dressé par le maire.

M le maire ayant quitté la salle, Mme DREYER Nadine, président de séance donne acte de la présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

SERVICE PHOTOVOLTAIQUE

Section d'investissement :

Dépenses :	5744.70
Recettes :	5117.05
Excédent reporté	626.43
Déficit :	-1.22

Section de fonctionnement

Dépenses :	5922.66
Recettes :	5133.00
Excédent reporté	1732.40
Excédent	+ 943.10

Résultat de clôture + **941.88**

SERVICE EAU

Section d'investissement :

Dépenses :	330.67
Recettes :	13520.6
Excédent reporté	2081.64
Excédent	+ 15271.57

Section de fonctionnement :

Dépenses :	28019.90
Recettes :	31559.12
Excédent reporté	23093.69
Excédent	+ 26632.91

Résultat de clôture + **41904.48**

SERVICE PRINCIPAL

Section d'investissement :

Dépenses :	682667.46
Recettes :	687312.20
Exedent reporté	238822.63
Excédent :	+ 243467.37

Section de fonctionnement

Dépenses :	275037.76
Recettes :	317077.18
Excédent	47231.86
Excédent	89271.28

Résultat de clôture : + **332738.65**

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme DREYER Nadine , présidente de séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 08 Voix Pour approuve les comptes administratifs 2022

Le conseil municipal déclare également que les comptes de gestions concernant l'exercice 2022 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les chiffres sont en conformité avec les comptes administratifs.

Adopté à 08 Voix Pour.

AFFECTATION RESULTATS

PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un déficit de 1.22 €

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 943.10 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	1.22 €
Solde disponible en report à nouveau créateur au c / 002	941.88€

SERVICE EAU

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **15271.57 €**

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses
Qui est de zéro

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 26632.91 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0 €
Affectation complémentaire au c/1068	10000.00 €
Solde disponible en report à nouveau créateur au c / 002	16632.91 €

SERVICE PRINCIPAL

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **243467.37 €**

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses
(243467.37 – 161327 + 63816 €) soit un excédent de 145956.37 €

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 89271.28 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0 €
Affectation complémentaire c /1068	60000.00 €

Solde disponible en report à nouveau créateur au c / 002	29271.28 €
--	-------------------

Adopté à 10 Voix Pour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taxes communales comme suit :

	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.61%	25.61%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96.16%	96.16 %

Adopté à l'unanimité

Point 4 : Prix de l'Eau

Au vu de l'augmentation du prix de l'eau achetée au Syndicat des Eaux de Phalsbourg de 0.11 cts, le conseil municipal de Hultehouse, après en avoir délibéré :

- avait décidé de répercuter cette augmentation en deux phases : 0.5 cts en 2022 et le reste en 2023
- fixe le prix de l'eau pour 2023 comme suit :

	2022	2023
Consommation eau	1.40€ /m3	1.46/m3
Location compteur	15.00 €/an	15.00€ /an
Redevance pour Pollution domestique	0.350€/m3	0.350/m3
Redevance Modernisation Réseaux	0.233€ /m3	0.233/m3

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Subventions communales

Le conseil municipal, suite à la réunion de la commission des affaires culturelles délibère sur les subventions communales à inscrire au budget primitif 2023 :

Association Don du Sang : 400€
Familles rurales : 300€
Inter Association : 1500€
Compagnons St Wendelin : 300€
Société d'Arboriculture : 250€
Club Vosgien : 200€

Total : 2400€

Pour : 08

Contre : 01

Point 6 : Taxe habitation sur les logements vacants

Vu l'article 1407 du Code General des Impots.

Vu l'article 232 du Code General des Impots

La taxe d'habitation sur les logements vacants est due pour chaque logement vacant depuis au moins une année, au 1er janvier de l'année d'imposition, à l'exception des logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte et destinés à être attribués sous conditions de ressources.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Point 7 : Tarification gîte et salle

Gîte du Gewinnwald :

En vue de la location du gîte du Gewinnwald, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe les tarifs de location du « Gîte du Gewinnwald » à compter **1^{er} mai 2023** comme suit :

Habitants de Hultehouse

WE 2 Nuits	200 € + taxe de séjour (Vendredi 17 h au Dimanche 17 h)
Journée 1 Nuit	100 € + taxe de séjour (hors week-end) (J à 17 h à J + 1 à 17 h)
Journée	90 € (hors week-end) (J à 08 h à J à 18 h)
Semaine	550 € + taxe de séjour (Vendredi 17 h au Vendredi 17 h)

Extérieurs

WE 2 Nuits	220 € + taxe de séjour (Vendredi 17 h au Dimanche 17 h)
Journée 1 Nuit	110 € + taxe de séjour (hors week-end) (J à 17 h à J + 1 à 17 h)
Journée	100 € hors week-end (J à 08 h à J à 18 h)
Semaine	650 € + taxe de séjour (Vendredi 17 h au Vendredi 17 h).

La taxe de séjour se calcule par personne et par nuit et s'élève à 5% du coût du séjour à laquelle s'ajoute une taxe additionnelle départementale de 10% de la taxe de séjour calculée initialement.

Cette taxe est à reverser à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg par une déclaration bimensuelle.

Salle Polyvalente :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du **01.05.2023** comme suit :

	Résidents du village	Extérieurs au village
Week-end	195 €	235 €
1 jour dans la semaine	90 €	110 €

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Engagements dépenses avant Budget

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal la création de crédits nouveaux dans la limite d'1/4 du montant des dépenses d'investissement de l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à engager les dépenses d'investissement suivantes :
Chapitre 23 Compte 231 Opération Gîte du Gewinnwald
 1. Avance HB Menuiserie Mise aux normes de sécurité des 2 chambres à coucher pour un montant de 7000 €
 2. Avance AVENIR RENOV Mise aux normes des salles d'eau pour un montant de 7200 €
- S'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif 2023
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des pièces à venir à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Point 9 : Divers et communications

Urbanisme :

Aménagement schelacker : le dossier est en attente de l'avant projet établi par Berest .

Prolongement Rue de l'École : réception en mairie de l' avant projet transmis par le bureau d'études Berest et devis en cours pour les frais d'enfouissement de la ligne haute tension par Enedis.

Travaux :

Rue des Fontaines : Reprise des travaux depuis le 20 Février 2023.

Maison des sœurs : réunion le Vendredi 17 mars à 18 heures avec toutes les entreprises à la salle polyvalente et réunion de la commission travaux et finances le Jeudi 09 mars à 18 heures.

Affaires culturelles :

Visite de la sénatrice le Lundi 20 Février 2023 qui nous a expliqué son mandat électif et le fonctionnement du Sénat.

Dépôts sauvages :

Il a été trouvé plusieurs dépôts sauvages d'ordures le long de la route forestière qui mène au gîte. Une plainte a été déposée par le maire à la gendarmerie de Phalsbourg, elle suit son cours.

Matinée de travail : Le conseil municipal décide de prévoir une matinée de travail le Samedi 22 Avril 2023 à partir de 9 heures pour le nettoyage du gîte suite aux travaux.

Relais Petite Enfance :

Une éducatrice a été embauchée par la ComCom pour conseiller les familles sur en ce qui concerne la petite enfance sur le canton de Phalsbourg (mode de garde etc...).

Tracteur communal :

M BAILLY Eric, prend la parole pour présenter les deux devis pour l'acquisition d'un tracteur communal soit :

KLEIN : 35800 €

BENDER : 39228 €.

Affaire à suivre au prochain conseil.

Assurance communale :

Le conseil municipal demande au maire un audit concernant les assurances des biens communaux.

Le conseil municipal est cloturé à 22H30

135/2023

Prochain conseil municipal le 31 Mars 2023

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe
ZIMMERMANN Myriam ABSENTE
BUCHY Vincent
DEHLINGER Béatrice
WALCH Marc
VATRY Christian
MANSER Stéphane
HEINRICH Giselle